Venansault

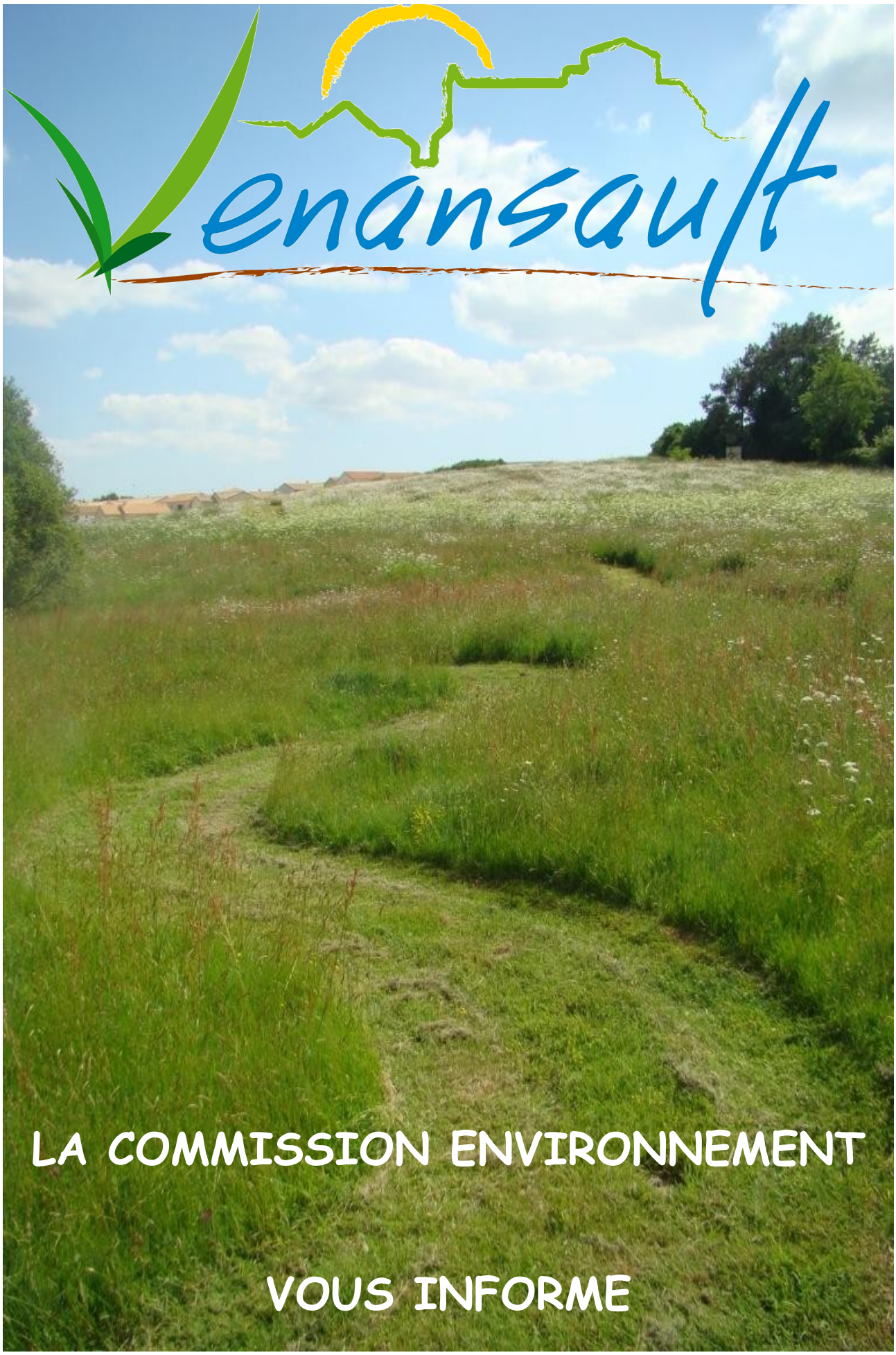

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

VOUS INFORME

Fleurissement de la commune

En raison des arrêtés de restriction d'eau dus à une sécheresse qui semble se confirmer, la commune se doit de montrer l'exemple.

Le programme de fleurissement a été réduit, un minimum de jardinière sera donc fleuri.

Actuellement, les massifs sont paillés pour optimiser les arrosages réalisés avec l'eau du forage.

En cas de durcissement des arrêtés, l'eau sera puisée dans les étangs.

Désherbage thermique

Pour faire suite à l'arrêté préfectoral de 2010 sur l'utilisation du désherbant, la mairie a acquis un désherbeur thermique à eau chaude.

Ceci ne fait pas tout, dans un geste éco citoyen, rien ne vous interdit d'arracher les quelques herbes se trouvant sur les trottoirs devant chez vous.

Rappel : Cet arrêté interdit les désherbages chimiques dans les fossés et à 1 mètre d'un point d'eau.
Pour en savoir plus sur la réglementation merci de vous adresser à la mairie.

La prairie fleurie route des Clouzeaux

Dans notre programme de gestion différenciée, la prairie est **volontairement** gérée par une fauche tardive avec exportation du foin. Ceci permet de recréer une biodiversité de la flore.

Nous avons créé un cheminement tondu sous forme de labyrinthe où vous pouvez vous y promener.

Vous pourrez ainsi apprécier une grande diversité d'insectes et de fleurs sauvages.

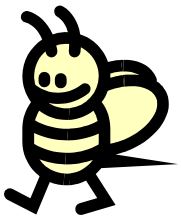

Projet Jardin

Dans le cadre de la redynamisation des bases de loisirs l'idée est venue d'expérimenter la mise en place d'un jardin intergénérationnel à l'image de ce qui peut exister en ville avec les jardins familiaux.

L'objectif est d'offrir à chacun la possibilité de jardiner en respectant l'environnement :

- Conseils pour jardiner avec « zéro Phyto ».
- Redécouvrir des plantes dont l'association est bénéfique au jardin.
- La mise à disposition par la commune d'un terrain
- L'échange des savoirs et vos savoir faire.
- Une gestion commune par un groupe d'habitants volontaires et motivés par « l'art de faire ensemble ».

Si ce projet vous intéresse, merci de donner vos coordonnées au secrétariat de la Mairie :

02-51-07-37-84

L'orchis mâle

encore appelé satyrion mâle est une orchidée terrestre européenne.

Cette fleur est réapparue dans la zone humide de la coulée verte des 3 étangs

Mairie de Venansault
02.51.07.37.84